

DELIBERATION DD2023_053B

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	55
Votants	68
Pouvoirs	14

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2023 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBELLS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. REYNET, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme TOULAT, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. CADET, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2023 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que chaque année, l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulouniex-Chamiers et Périgueux ainsi que le conseil départemental de la Dordogne lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. Ces actions sont alors co-financées par les crédits spécifiques de l'ANCT - Agence nationale de cohésion des Territoires, les collectivités partenaires ainsi que le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et d'autres financeurs de droit commun.

Que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2023) du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État. Il a été diffusé le 17 octobre 2022, avec une date de clôture du dépôt des projets fixée au 11 décembre 2022.

Que sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif et l'articulation avec les projets des autres acteurs du territoire ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- lutter contre toute forme de discrimination, favoriser l'égalité femme - homme et faire valoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- s'inscrire dans les axes stratégiques du contrat de ville et être en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés quantifiables et qualitatifs.

Considérant que le comité de pilotage partenarial validant les actions et le montant du financement de l'État a été fixé au 21 mars 2023. Chaque partenaire doit parallèlement décider de son niveau d'intervention financière.

Que pour rappel, par délibération du 28 mai 2015, le conseil communautaire a validé le principe que le soutien financier du Grand Périgueux soit quasiment équivalent à celui des crédits spécifiques de l'État (hors Programme de Réussite Educative - PRE).

Que dans le cadre de l'appel à projets 2023, 68 projets ont été déposés (par 37 porteurs de projet) et 60 d'entre eux sollicitent un financement du Grand Périgueux (soit 233 371 € de demande de subvention).

Considérant qu'un certain nombre d'actions (47) pourraient être soutenues compte-tenu de leur intérêt au regard des critères précités. Cela représenterait un soutien à 28 porteurs de projets (dont 27 associations). Cf. tableau de proposition annexé.

Que les crédits spécifiques de l'État pour 2023 s'élèvent à 120 000 € dédiés aux programmes de réussite éducative - PRE des villes (Grand Périgueux et Pèrignac) (Périgueux).

Considérant que pour le Grand Périgueux l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » inscrite au budget 2023 s'élève à 100 000 €. Elle est désormais quasi-exclusivement consacrée aux actions portées par des associations, hormis le cas spécifique du centre social municipal de l'Arche. Par ailleurs, elle concerne les actions en direction de tous les quartiers inscrits dans le Contrat de ville du Grand Périgueux (quartiers prioritaires, en veille et fragilisés).

Qu'il est donc proposé de répartir la somme de 100 000 € en fonction des trois grands piliers du contrat de ville, comme suit :

1. Le pilier « développement économique et emploi » : 27 500 € (28 % des financements / 8 actions)

Qu'il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement renforcé des habitants :

- pour lever les freins à l'emploi : **Plateforme de mobilité MUST** (conseil en mobilité et prêt de véhicules / www.plateforme-must.fr) ;
- à la création, au développement et à la reprise d'activité : dispositif « **Fabrique à Entreprendre** » coordonné par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux ;
- pour permettre aux jeunes d'avoir une première expérience de travail (**chantiers éducatifs** du club de prévention Le Chemin ou « **1^{er} emploi / jobs d'été** » du centre social St-Exupéry) ;
- pour un premier accueil, orientation, insertion – **PAOI** (centre social St-Exupéry) ;
- pour accompagner et former au **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), en partenariat avec le service des ALSH du Grand Périgueux (stages « pratique ») ;
- pour **accompagner à l'orientation et à l'insertion professionnelles** (Les « programastros » et Mène ton projet!)

2. Le pilier « cohésion sociale » : 70 500 € (70 % des financements / 37 actions)

Que différentes actions pourraient être soutenues afin de remédier aux difficultés des habitants de manière globale, telles que :

- **l'accompagnement à la scolarité** (centre social St-Exupéry) ;
- **le soutien à la parentalité** (Ecole des Parents et des Educateurs de Dordogne) ;
- **des actions spécifiques à destination des enfants et familles** (Grandir avec les écrans, la rue aux enfants, festival Sacrées familles)
- **l'apprentissage du français** (les ateliers socio-linguistiques des centres sociaux) ;
- **l'accès à la culture** : accessibilité tarifaire aux spectacles (L'Odyssée), ateliers d'expression théâtrale ou musicale (Rouletabille, Syphonart, Tintamart), la résidence d'artistes *Vagabondage 932* (Ouïe Dire), Ciné cinéma ou encore les journées festives *Quartiers d'été* au camp américain et la guinguette d'All Boards Family (préfigurant le projet SILOT) ;
- **le lien social et l'accès au sport** : organisation d'activités sportives et culturelles pendant les vacances (All Boards Family, Ludogénération, UPOP) ou tout au long de l'année scolaire

avec des clubs de boxe, tennis ou handball. A noter : une action en lien avec les JO 2024 Impact 24 / Chamiers a des jamb' ;

- **la participation des habitants** (Conseils citoyens, Fonds de Participation des Habitants) et particulièrement des jeunes (Junior Association du Gour de l'Arche – JAGAS, Jeunes de St-Ex, Le Chemin ou Ma Radio, mon quartier, ma ville de Radios Libres en Périgord – RLP) et des femmes (CIDFF), le projet « incivilités » (St-Exupéry), les ateliers de la Maison 24 ou encore l'atelier « marionnettes géantes » (ABF).

3. Le pilier « habitat et cadre de vie » : 2 000 € (2 % des financements / 2 actions)

Que ce pilier est très faiblement représenté, mais de nombreux projets structurants se poursuivent dans les quartiers en matière d'investissement (projets d'aménagements et de renouvellement urbains). On peut également relever des actions retenues dans le cadre d'appels à projets nationaux tels que *La Boucle Fert'Isle* avec une consortium d'acteurs associatifs - collectivités ou encore le projet des Compagnons Bâisseurs en collaboration avec l'outil-thèque (service de prêt d'outils pour les habitants, afin de réaliser des travaux de bricolage et/ou d'embellissement de leur domicile) financé lors de l'appel à projets 2020. Pour autant, quelques actions méritent d'être retenues :

- « **Projet d'accompagnement au tri et au compostage** » (centre social St-Exupéry en partenariat avec le Conseil citoyen de Chamiers) afin de sensibiliser les habitants à une écologie locale et concrète et répondre à leurs difficultés concernant la gestion des déchets.
- « **Emancipation avec le vélo du quotidien** » (Vélorution périgourdine) : permettre une autonomisation des habitants avec leur vélo dans leurs déplacements et dans l'entretien de leur vélo et participer à augmenter la mobilité des bénéficiaires et l'utilisation du vélo dans l'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 100.000 € pour les actions relevant des piliers du contrat de ville, à savoir :
 - 70 500 € au titre de la « cohésion sociale »
 - 27 500 € au titre du « développement économique et emploi »
 - 2 000 € au titre du « cadre de vie et renouvellement urbain »
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe au présent rapport.

MONSIEUR FOUCHIER NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230330-DD2023_053B-DE

DD2023_053B

SLO

Délibération publiée le 25/04/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 25/04/2023

Périgueux, le 25/04/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

